

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service pédagogique

19 avenue du Maréchal Foch
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : 26.21.46 – Fax : 23.96.35

N° CS18-3700- **366** /LM/KL/DENC

Nouméa, le **06 NOV. 2018**

Le directeur adjoint de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des écoles primaires publiques,

s/c des IEP.

Objet : campagne d'inscription aux projets interdisciplinaires 2019.

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie lance la campagne d'inscription aux projets interdisciplinaires 2019.

Dans une perspective de réussite des élèves, conformément à la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne, le partenariat institutionnel concourt à la réalisation de ces projets interdisciplinaires dans les quatre ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

A des fins de cohérence et d'efficacité, l'articulation des projets menés avec les axes du projet d'école est à rechercher. La démarche de projet conduit à une réalisation ou une prestation concrète individuelle et/ou collective qui sera valorisée. Les élèves s'enrichissent des expériences vécues en développant leur sensibilité et leurs compétences.

Ces projets mettent en exergue les relations et la synergie entre plusieurs disciplines autour d'une thématique. Ils s'appuient sur des connaissances, développent des compétences et sont portés par des enseignants ou des équipes pédagogiques.

Pour vous accompagner dans la réalisation de ces projets, le conseiller référent au service pédagogique se tient à votre disposition. Des réponses de proximité pour vous aider dans l'élaboration de votre projet conformément au cahier des charges sont fournies par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Au regard des enjeux et des objectifs poursuivis, je suis certain que vous saisirez l'opportunité de proposer à vos élèves des projets d'envergure qui fédèrent la classe, le cycle ou l'école et mettent à l'honneur leur travail.

La date limite de retour du dossier d'inscription à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction de l'éducation/enseignement de la province concernée est fixée au **30 novembre 2018, délai de rigueur.**

Je sais pouvoir compter sur votre expertise et votre implication pour répondre à cette campagne.

Le directeur adjoint de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Lionel MARIN